



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 30030

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés d'intégration des citoyens sourds, notamment à cause du manque de communication en langue des signes française. L'utilisation de la langue des signes, considérée comme véritable langue gestuelle et visuelle, permet aux sourds d'accéder à la culture générale et à la citoyenneté. Or ils se heurtent à des difficultés importantes dans la vie quotidienne et leur autonomie est entravée par des obstacles majeurs détectés au sein du corps médical, de l'éducation scolaire et de l'environnement social. Ces citoyens réclament donc l'officialisation de la langue des signes française à travers l'application de la loi du 18 janvier 1991 et la mise en place de diverses formations destinées au corps médical et aux interlocuteurs des services publics. Il souhaite donc savoir s'il entend prendre des mesures pour favoriser une meilleure intégration de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30030

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2948